

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
TABLE DES MATIÈRES
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 22 OCTOBRE 2020

20-124 Plan quinquennal des immobilisations (PQI) 2021-2025.....	1
20-125 Grille tarifaire 2021.....	2
20-126 Budget 2021.....	3
20-127 Tarification des municipalités (2021).....	3
20-129 Règlement # 210 : Acquisition autobus à propulsion hybride.....	4
20-130 Achat regroupé : pneus radiaux pour autobus urbains	4
20-131 Super dépositaire.....	5
20-132 Mandat à la Société de transport de Sherbrooke : Projet Rechargement web-Volet Développement	5
20-133 Mandat à la Société de transport de Sherbrooke : Projet Rechargement web-Volet Acquisition	6
20-134 Information réseau	8
20-135 Résultats de soumission : Uniforme des chauffeurs (euses)	8
20-136 Demande de partenariat : Festival regard.....	8
20-137 Rapport annuel 2019 : Dépôt.....	9
20-138 Correspondance	9
20-139 Lettre appui : Trajectoire Québec.....	9
20-140 Approbation des comptes et états financiers	9
20-141 Revue de presse et éléments promotionnels	10
20-142 Date et lieu de la prochaine séance	10
20-143 Demande des résidents du Domaine LUXUOR à Chicoutimi	10
20-144 Demande des résidents de Shipshaw et Saint-Ambroise	10
20-145 Dépôt du guide d'éthique des employés de la Société de transport du Saguenay	10
20-146 Entente annuelle : Meltwater.....	11

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue par visioconférence, le 22 octobre à 17 h, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron et Martine Lafond ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général et mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation, Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles ainsi que Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté dans sa forme et teneur en ajoutant le point suivant « Lettre appui : Trajectoire Québec », « Demande des résidents du Domaine Luxuor à Chicoutimi », « Demande des résidents de Shipshaw », « Dépôt du guide d'éthique des employés de la STS » et « Entente annuelle Meltwater » en affaires diverses

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2020 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

20-124 Plan quinquennal des immobilisations (PQI) 2021-2025

CONSIDÉRANT que la STS a préparé son plan quinquennal des immobilisations pour la période de 2021 à 2025 ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01) stipule que la Société adopte chaque année son programme triennal des immobilisations pour les trois années financières suivantes et qu'il soit par la suite, transmis au conseil de Ville de Saguenay ;

CONSIDÉRANT que la Société doit annoncer ses intentions d'investissement à la direction territoriale du ministère des Transports du Québec, sur une base quinquennale.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le plan quinquennal des immobilisations de la Société de transport du Saguenay pour les années 2021 à 2025 soit, et il est par les présentes, adopté tel que déposé ;

QUE ledit programme quinquennal soit déposé à Ville de Saguenay ;

QUE copie dudit programme quinquennal des immobilisations soit transmise au ministère des Transports du Québec.

20-125 Grille tarifaire 2021

CONSIDÉRANT que les tarifs actuels sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT que le conseil exécutif de la STS a préalablement recommandé l'adoption de la grille tarifaire 2021 à la suite à sa présentation ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Société de transport du Saguenay adopte les tarifs suivants, lesquels seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Paiement comptant	3,50 \$	« Laissez-passer » mensuel	
		Adulte	73,00 \$
Billets-PME		Jeunesse (17ans et moins)	60,00 \$
Prix unitaire	3,35 \$	Âge d'or (65 ans et plus)	48,00 \$
Livret de 5 billets	16,75 \$		
Livret de 12 billets	40,20 \$	Passe familiale (1 jour)	11,00 \$

20-126 Budget 2021

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01) stipule qu'une société dépose pour adoption, chaque année, à la ville, son budget pour l'exercice financier suivant ;

CONSIDÉRANT le projet de budget déposé pour l'année financière 2021 et présenté par le directeur général et la trésorière de la Société au conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le budget de la Société de transport du Saguenay pour l'exercice financier 2021 soit, et il est par les présentes, adopté tel que déposé ;

QUE ledit budget 2021 soit soumis à la Ville de Saguenay pour adoption.

20-127 Tarification des municipalités (2021)

CONSIDÉRANT que les tarifs actuels sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 (résolution # 19-200) ;

CONSIDÉRANT que la tarification est sujette à une hausse annuelle ;

CONSIDÉRANT que le coût d'exploitation augmente chaque année ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Société de transport du Saguenay adopte une hausse tarifaire équivalente à 2 % de la valeur actuelle en date du 1^{er} janvier 2021.

ET QUE les protocoles d'entente des municipalités affiliées et des partenaires soient mis à jour pour l'année 2021.

20-128 Planification des effectifs

Ce point est reporté

20-129 Règlement # 210 : Acquisition autobus à propulsion hybride

Lu le règlement # 210 ayant pour objet d'autoriser à investir jusqu'à concurrence d'une somme de 2 393 600 \$ devant servir à couvrir les dépenses inhérentes au renouvellement de deux (2) autobus de type urbain 40' à propulsion hybride en 2021 et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin au moyen d'un emprunt à long terme.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement # 210 soit, et il l'est par les présentes, adopté en première et dernière lecture.

20-130 Achat regroupé : pneus radiaux pour autobus urbains

CONSIDÉRANT que le 25 octobre 2017, par sa résolution 17-235, le conseil d'administration de la STS autorisait la Société de transport de Montréal (STM) à agir à titre de mandataire de la STS dans le cadre de certains achats regroupés ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article # 89 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, une société peut confier à une autre personne morale de droit public, le mandat d'acquérir pour elle tout bien ou service ;

CONSIDÉRANT que la STM doit procéder au renouvellement du contrat pour la fourniture de pneus radiaux pour autobus urbains ;

CONSIDÉRANT que la STM a eu recourt à un appel d'offres public afin d'octroyer le contrat.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER un montant supplémentaire de 25 000 \$ pour l'utilisation de l'année d'option du contrat d'achat regroupé pour la fourniture de pneus radiaux pour autobus urbains.

20-131 Super dépositaire

CONSIDÉRANT le déploiement du projet Accès Libre à l'UQAC ;

CONSIDÉRANT QUE la STS désire ouvrir un nouveau point de service plus accessible pour sa clientèle.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le STS à procéder à l'ouverture d'un nouveau point de service au pavillon sportif de l'Université du Québec à Chicoutimi ;

D'ABROGER la résolution # 19-182 autorisant l'ouverture d'un point de service à la bibliothèque de l'Université du Québec à Chicoutimi;

20-132 Mandat à la Société de transport de Sherbrooke : Projet Rechargement web-Volet Développement

CONSIDÉRANT QUE le consortium composé de la Société de transport de Sherbrooke (STSherbrooke), de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) et de la Société de transport du Saguenay (STSaguenay) désirent moderniser leur système de vente et de perception avec l'implantation d'une plateforme Web (projet Rechargement web) permettant le rechargement de titres de transport en ligne;

CONSIDÉRANT QUE les Sociétés réaliseront un projet évolutif pour le développement et l'implantation d'une plateforme Web permettant le rechargement de titres de transport en ligne, laquelle sera développée par la STSherbrooke et pourra être hébergée sur les serveurs du consortium;

CONSIDÉRANT QUE le projet Rechargement web comporte deux volets soit l'acquisition des équipements (Volet Acquisition) et le développement, intégration, maintenance et support de la plateforme (Volet Développement);

CONSIDÉRANT QUE le Volet Acquisition fait l'objet d'un mandat distinct entre les deux sociétés;

CONSIDÉRANT QUE le Volet Développement fait l'objet de la présente entente de service;

CONSIDÉRANT QUE la STSherbrooke et la STSaguenay désirent conclure la présente entente de service afin de mettre en commun des ressources de développement, d'implantation, de maintenance et de support de la plateforme Web permettant le rechargement de titres de transport en ligne.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le directeur général soit, et il l'est par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, le protocole d'entente avec la Société de transport de Sherbrooke pour le projet Rechargement web – Volet Développement, soit le développement, l'intégration, la maintenance et le support requis à la *Plateforme Web* en décrivant les droits et obligations de chaque société.

20-133 Mandat à la Société de transport de Sherbrooke : Projet Rechargement web-Volet Acquisition

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke (STSherbrooke), est une société de transport en commun au sens de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay (STSaguenay) et la STSherbrooke sont soit des organismes publics visés par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), soit des personnes ou organismes que cette loi assimile à un organisme public, ou encore des organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE la STSherbrooke et la STSaguenay réaliseront un projet évolutif pour le développement et l'implantation d'une plateforme Web permettant le rechargement de titres de transport en ligne;

CONSIDÉRANT QUE le projet Rechargement web comporte deux volets soit l'acquisition des équipements (Volet Acquisition) et le développement, intégration, maintenance et support de la plateforme (Volet Développement);

CONSIDÉRANT QUE le Volet Développement fait l'objet d'une entente de service distincte entre les sociétés;

CONSIDÉRANT QUE le Volet Acquisition fait l'objet du présent mandat;

CONSIDÉRANT QUE la STSherbrooke et la STSaguenay désirent conclure la présente entente de service afin de confier au MANDATAIRE un mandat aux fins de s'approvisionner et d'obtenir des biens et services requis à la réalisation du projet « Rechargement web »;

CONSIDÉRANT QUE la STSherbrooke projette elle-même d'obtenir les mêmes biens et services;

CONSIDÉRANT QUE le présent mandat intervient de gré à gré et à titre gratuit.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- a) QUE le préambule des présentes résolutions en fait partie intégrante;
- b) D'ACCEPTER les modalités prévues au Mandat, incluant notamment celles qui suivent :
 - a. Les Contrats seront octroyés en fonction du coût estimé des Objets du mandat, du type de services ou biens visés et des exceptions prévues aux Lois applicables, selon les modalités exposées aux annexes 5 du Mandat.
 - b. La STSherbrooke est responsable du respect des dispositions des lois applicables en fonction du mode retenu pour l'octroi des Contrats.
 - c. Le *Règlement sur la gestion contractuelle* de la STSherbrooke est applicable dans le cadre du processus d'Octroi de Contrats et de Levée des options.
 - d. Les personnes désignées par la STSherbrooke sont autorisées à signer tous les documents requis dans le cadre des processus :
 - i. d'Octroi des Contrats;
 - i. de gestion des Contrats;
 - ii. de Levée des options prévues aux documents contractuels.
 - e. La STSherbrooke est responsable de la préparation des documents contractuels requis dans le cadre du processus d'octroi de Contrats.
 - f. STSaguenay est responsable de la préparation de tout document technique qui le concerne et qui est requis dans le cadre du processus d'octroi de Contrats et de l'exécution de Contrats.
 - g. Dans l'éventualité où, à la suite d'une demande de soumissions visée par le Mandat, une seule soumission conforme est reçue, la STSherbrooke peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le Contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie.
 - h. La *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat* de la STSherbrooke trouve application lors du processus d'octroi de Contrats.
 - i. La STSherbrooke est responsable de :
 - i. la gestion de l'Octroi des Contrats;
 - ii. la gestion des Contrats;
 - iii. la Levée des options prévues aux documents contractuels, incluant les décisions et les confirmations visant le renouvellement des Contrats ou la fourniture de biens / services supplémentaires.
 - j. La STSherbrooke est tenue, à la demande de la STSaguenay ou lorsque les circonstances le justifient, de l'informer de sa gestion de l'Octroi des Contrats, de sa gestion des Contrats et de la Levée des options.

- k. Dans le cadre du processus d'octroi des Contrats, le conseil d'administration de la STSherbrooke est chargé du processus d'évaluation du rendement.
 - l. STSaguenay est tenue envers tout tiers des actes accomplis par la STSherbrooke dans l'exécution du Mandat.
 - m. STSaguenay est tenue d'indemniser la STSherbrooke du préjudice que la STSherbrooke a subi dans l'exécution du Mandat, sauf en cas de faute lourde ou de faute intentionnelle de la STSherbrooke.
- c) QUE le directeur général de la STSaguenay soit autorisé à signer le Mandat;

20-134 Information réseau

La directrice de l'exploitation informe les administrateurs que les opérations sur le réseau se déroulent bien.

Le directeur général mentionne que des évaluations seront faites pour les points suivants :

- Ajout d'un abribus au coin des rue Caron et des Oblats à Chicoutimi
- Traverse piétonnière au coin de la 6^e Avenue et du boulevard de la Grande-Baie sud à La Baie.

Il mentionne également qu'un rappel sera fait concernant le respect de la vitesse sur la rue Henri-Bourassa à Chicoutimi afin de minimiser les vibrations ressentis par les résidents.

20-135 Résultats de soumission : Uniforme des chauffeurs (euses)

CONSIDÉRANT que la Société a procédé à des demandes de soumissions par invitation pour la fourniture de pièces d'uniforme pour son personnel chauffeur ;

CONSIDÉRANT les soumissions conformes reçues dans les délais cités à l'appel d'offres.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat pour la fourniture de pièces d'uniforme pour le personnel chauffeur soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Identification Sports, pour les pantalons, les bermudas, les vestes en tricot, les chandails, les polos, les gilets, les chemises, ainsi que pour les coupe-vent, les vestes extérieures, les tuques et les casquettes, et ce, pour un montant avant taxes de 61 686.25 \$

20-136 Demande de partenariat : Festival regard

Le conseil d'administration autorise la STS à procéder à l'analyse des coûts et de la mise en opération de la demande du Festival Regard pour la tenue de la 25^e édition du festival qui se déroulera du 9 au 13 juin 2021.

20-137 Rapport annuel 2019 : Dépôt

De noter le dépôt du rapport annuel 2019 de la Société de transport du Saguenay en date du 22 octobre 2020.

20-138 Correspondance

De noter le dépôt de la correspondance en date du 22 octobre 2020.

20-139 Lettre appui : Trajectoire Québec

CONSIDÉRANT QUE le contexte de la pandémie a bouleversé les habitudes des utilisateurs du transport en commun partout au Québec;

CONSIDÉRANT QUE Trajectoire Québec est une association qui intervient dans la représentation des citoyens et la promotion de leurs intérêts en matière de transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE Trajectoire Québec souhaite déposer un projet de campagne de sensibilisation au Fonds d'action et de sensibilisation pour un climat;

CONSIDÉRANT QUE ce projet appelé *De retour en collectif*, consiste en une campagne provinciale de sensibilisation destinée aux usagers qui ont délaissé le transport collectif dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Elle vise à déconstruire la peur envers le transport en commun, alors que les citoyens-utilisateurs craignent que ceux-ci soient un vecteur de propagation du virus;

CONSIDÉRANT QUE Trajectoire Québec sollicite l'appui de partenaires, dont les sociétés de transport du Québec pour la mise en candidature de son projet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la STS envoie une lettre d'appui à Trajectoire Québec dans le cadre du projet *De retour en collectif!* qui sera déposé au Fonds d'action et de sensibilisation pour un climat.

ET QUE cette lettre soit signée par le président de la STS, monsieur Marc Pettersen.

20-140 Approbation des comptes et états financiers

Il est proposé M. Michel Tremblay

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le caisse-déboursés du mois de septembre 2020 soit, et il est par les présentes, approuvé et l'autorisation est donnée au directeur général de procéder au paiement de ces comptes ;

QUE les états financiers du mois d'août 2020 soient, et ils le sont par les présentes, approuvés.

20-141 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS et autres événements promotionnels parus récemment.

20-142 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration de la STS se tiendra le lundi 16 novembre en visioconférence. L'heure sera confirmée ultérieurement.

20-143 Demande des résidents du Domaine LUXUOR à Chicoutimi

Le directeur général informe les administrateurs qu'une pétition a été envoyée à la mairesse de Saguenay ainsi qu'aux membres du conseil de Ville, au ministère des transports du Québec, à la STS et au CADUS par les résidents du Domaine Luxuor pour demander plusieurs aménagements à proximité de ce secteur.

Il précise que la demande sera analysée.

20-144 Demande des résidents de Shipshaw et Saint-Ambroise

Le directeur général informe les administrateurs qu'une pétition a été déposée à la STS par les résidents de Shipshaw et de Saint-Ambroise afin que le service du midi soit rétabli.

Les administrateurs ont convenu d'envoyer une lettre à la conseillère municipale du secteur, Madame Julie Dufour, pour l'informer de la demande des résidents d'une partie de son arrondissement.

Et que la lettre indique les coûts.

20-145 Dépôt du guide d'éthique des employés de la Société de transport du Saguenay

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport souhaitait se doter d'un guide d'éthique pour son organisation.

CONSIDÉRANT QUE la STS a mandaté la firme Gauthier Bédard afin que cette dernière réalise ce mandat.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé M. Martin Harvey
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU'un guide d'éthique des employés de la Société de transport du Saguenay soit déposé pour commentaires.

ET QUE le guide d'éthique soit présenté à l'ensemble des employés une fois qu'il aura été accepté.

20-146 Entente annuelle : Meltwater

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay souhaite avoir une veille médiatique de son organisation qui répertorie les articles/entrevues des médias traditionnels (télévision et radio) ainsi que les mentions sur les médias sociaux;

CONSIDÉRANT QUE la STS souhaitait avoir un produit qui lui fournit l'information en temps réel et l'accès aux extraits de manière autonome;

CONSIDÉRANT QUE la STS souhaitait avoir accès à une plateforme de veille médiatique qui pourrait être accessible via une application cellulaire.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la signature du contrat annuel avec le fournisseur Meltwater pour le service de veille médiatique à la STS pour un montant de 7 500 \$ avant les taxes pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021.

Levée de l'assemblée à 18 h 04

Président

Secrétaire